

## CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 17 septembre 2019 à 20 h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Étaient présents : Mmes PARENT - CHABRIDON – SIGNORET -- Mrs REVILLON – GUILLEMIN – PRUDENT--LAMY PERRET-- PANNETIER

Étaient excusés : Mmes BILLOUD et COULON

Mme SIGNORET est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu du 25 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.

### **Répartition du FPIC**

Le maire explique que ce FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est prélevé auprès de certaines intercommunalités et communes pour être reversé à des collectivités moins favorisées. Le montant du prélèvement est calculé au niveau de la Communauté de Communes puis réparti entre la communauté de communes et les communes membres.

Cette répartition peut se faire selon 3 modalités :

- Soit au titre d'une répartition de droit commun, calculée par les services de l'Etat
- Soit au titre d'une répartition alternative sans s'écarter de plus de 30 % du droit commun
- Soit au titre d'une répartition dérogatoire libre ;

Le Conseil communautaire a opté pour cette dernière modalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se range à cette position la plus favorable pour la commune . Ce prélèvement s'élève pour 2019 à 5 095 €.

### **Création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Mme CHAFFAUD peut prétendre, par ancienneté à un avancement de grade. Le conseil municipal de St Albain où elle travaille actuellement, lui a accordé l'avancement de ce grade pour la porter au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide également de lui accorder le même grade et donc de créer à compter du 18 septembre 2019 le poste correspondant en supprimant le poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe, tel qu'occupé aujourd'hui.

### **Travaux SYDELS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement du SYDELS pour des travaux liés à la pose de prises sur poteaux électriques afin de brancher des guirlandes de Noël.

Le montant de la contribution de la commune s'élève à 801,50 € HT

### **Facture impayée auprès de la cantine de Viré**

Une famille de Fleurville, qui a aujourd'hui quitté la commune, n'a pas réglé la facture de cantine de leur enfant pour l'année scolaire écoulée. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte au regard de la situation financière de la famille, que la commune prenne en charge cette facture de 437,29 €.

### **Proposition d'achat d'un défibrillateur**

La communauté de communes propose de faire l'achat groupé de défibrillateurs pour les communes intéressées. Le prix proposé pour cet achat s'élève à 1 938 €, outre le coût de maintenance annuelle de 141,12 €. La commune est déjà équipée d'un tel équipement, à la pharmacie. Face à cette proposition de prix qui paraît important, le conseil municipal décide de solliciter d'autres devis et d'examiner la question lors du vote du budget primitif 2020. En attendant, une affiche à la salle des fêtes informera du lieu le plus proche (pharmacie) où se trouve un défibrillateur en cas de nécessité.

### **Décision modificative**

Afin de financer la différence entre le montant du FPIC budgété au BP 2019, et la somme réellement demandée par l'Etat, il sera prélevé au compte D022 « dépenses imprévues » la somme de 300 €, à affecter au compte D739223 « FPIC »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative du budget.

## Compte rendus de réunions diverses

Le maire fait le compte rendu de la réunion de la cantine scolaire de Viré qui s'est tenue le 17 septembre 2019. Un règlement intérieur sera remis à chaque parent pour rappeler les règles de fonctionnement de la cantine. Une commission composée de parents, établit les menus et les plats sont préparés par la cantinière. Mme STRUZIK de Fleurville épaulera cette année la présidente dans l'objectif de reprendre la fonction à la rentrée 2020.

## Questions diverses

Le maire présente le Rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau public de l'eau. Ce document est consultable en mairie.

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité des membres présents, sa décision de verser la subvention annoncée pour aider le CECL à surmonter des difficultés financières liées notamment à la suppression des TAP. Le conseil regrette vivement que sur les 12 communes de l'ex communauté de communes Mâconnais Val de Saône, seule la commune de Lugny, qui compte pourtant de nombreux enfants utilisateurs de cette association, ait refusé de participer à cette action solidaire.

Le maire donne lecture du courrier adressé par M. Colin ; créateur et organisateur de cours de piano. Ce dernier souhaite louer la grande salle pour 9 jours du 27 juin au 05 juillet 2020. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette location pour le prix forfaitaire de 1 000 €. Une attestation sera demandée à M. Colin pour la garantie du matériel qu'il entreposera durant cette période.

Le maire explique qu'elle a reçu M. Leforestier venu lui présenter la société A3D au service des communes, créée pour la dératisation, désinfection, désinsectisation. La société peut effectuer également des éradications de nids de guêpes auprès de particuliers. Le conseil examinera lors du BP 2020 les offres de service proposées au regard des besoins de la commune.

Le maire présente le projet d'aménagement de la ZA de l'Ecarlate gérée par la communauté de communes. Un bassin de rétention et des travaux de voirie sont prévus en 2 tranches. Le permis d'aménager devrait être déposé d'ici la fin de l'année. L'objectif est de présenter une zone attractive.

Pour tenter de réduire la vitesse de circulation rue St Exupéry, une demande de pose de chicanes à titre d'essai a été déposée auprès de la DRI.

Les travaux du chemin pour accéder au parking arrière de la mairie ont débuté le 16 septembre. Des travaux supplémentaires de 1 000 € seront effectués pour finaliser l'entrée arrière du bâtiment. Le massif sera par ailleurs refait.

Les travaux de l'aire de jeux avec installation d'un nouveau jeu devraient débuter prochainement. Mme Signoret contactera la communauté de communes en charge de ces travaux, pour connaître le planning et les modalités de ces travaux.

Mme Chabridon rappelle que la bibliothèque de Fleurville soufflera ses 10 bougies le 05 octobre 2019. RV est donné à la bibliothèque à partir de 10 heures pour fêter cet anniversaire.

La signature de l'acte de vente de l'école est prévue pour le 19 septembre 2019.

Le Foyer Rural demande à entreposer son matériel dans une pièce de l'ancien local des pompiers ; accord lui est donné.

SWIM Saône : cette manifestation qui a eu lieu les 31 août et 01 septembre a été particulièrement bien suivie et fort appréciée. La commune de Montbellet, partenaire également, a participé aux frais d'organisation.

La réunion publique annuelle aura lieu le vendredi 20 septembre 2019\* à 20h00 à la salle des fêtes

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 octobre 2019 à 20h00.

Le Maire